

RAPPORT ANNUEL 2019



Raiffeisen

LA BANQUE QUI APPARTIENT À SES MEMBRES



Les chiffres clés

Total
du bilan

8912
+1,2%

Dépôts de
la clientèle

7801,1
+1,5%

Crédits à la
clientèle

6616,9
+5,7%

Produit net
bancaire

132,6
+3,2%

Résultat
net

17,4
-7,3%

Fonds
propres
réglementaires

608,3
+6%

Effectif

661
+1,7%

Membres
Raiffeisen

37.150
+9.5%

(Chiffres exprimés en millions d'EUR sauf effectif et membres Raiffeisen)



TABLE DES MATIÈRES

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	6 - 11
AVANT-PROPOS	12 - 17
RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION	18 - 24
LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE	25 - 41
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	42 - 47
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	48 - 51
- Bilan consolidé	48 - 49
- Hors-bilan consolidé	49
- Compte de profits et pertes consolidé	50 - 51
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	52 - 91
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	93



De gauche à droite :

Eric Peyer, Membre du Comité de Direction ;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration ;
Yves Biewer, Membre du Comité de Direction ;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction ;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction.

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président
Marion DIDIER	Vice-Président
Patrick KOSTER	Vice-Président

Romain BAUSCH
Lucien CLESSE
Marc FISCH
Carlo HESS
Guy HOFFMANN
Henri LOMMEL
Claude PUNDEL depuis le 29 avril 2019
Raymond SCHADECK
Camille SCHRENGER
Hjoerdis STAHL
Claude STRASSER
Henri STRENG
Paul SUNNEN

Comité d'Audit - Risques

Raymond SCHADECK Président du Comité d'Audit - Risques
Romain BAUSCH
Ernest CRAVATTE
Marion DIDIER



Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Yves BIEWER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction

Directeurs

Laurent DERKUM	Ressources Humaines
Romain FUNK	Marketing et Communication
Paul MARCY	Risk Management
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Nabil MEZIANI	Informatique
Mex THILL	Crédits et Juridique
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale

(Membre du Comité de Direction depuis le 6 avril 2020)

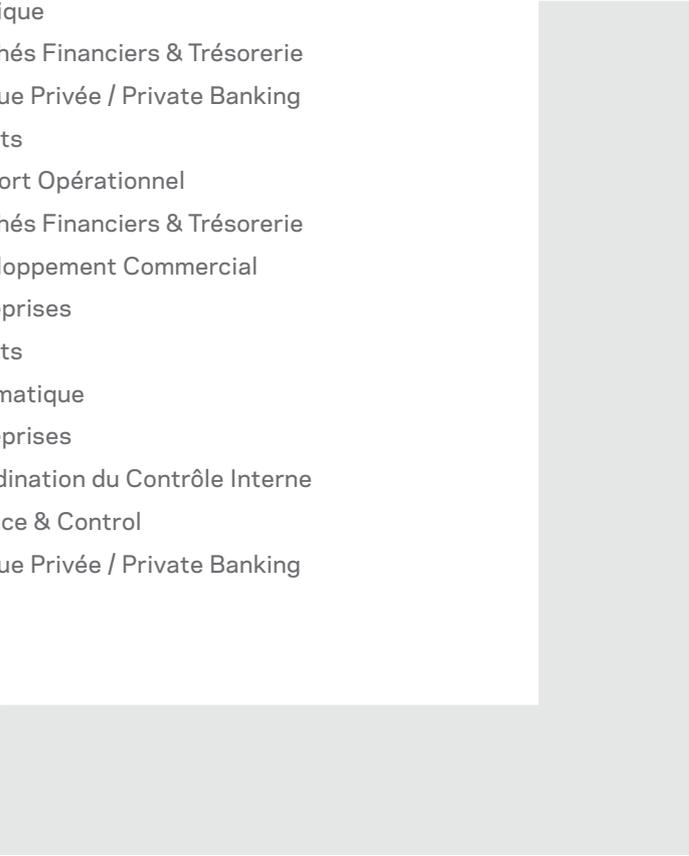
Responsables des Fonctions de contrôle

Laurent DEMEULDER	Chief Risk Officer
Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer



Membres de la Direction

Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Maxime DELRUE	Finance & Control
Laurent DEMEULDER	Risk Management
Luigi DI FRANCO	Gestion & Approche Commerciale
Gilles DIMMER	Développement Commercial
Guy EMERING	Développement Commercial
Tom GRUNEISEN	Juridique
Alain JEMMING	Marchés Financiers & Trésorerie
Georg JOUCKEN	Banque Privée / Private Banking
Marcel MARTIN	Crédits
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel
Alain RIES	Marchés Financiers & Trésorerie
Jacques SCHANCK	Développement Commercial
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Marc SCHRONEN	Entreprises
Nathalie SPRAUER	Coordination du Contrôle Interne
Pierre STOFFELS	Finance & Control
Maarten VAN MECHELEN	Banque Privée / Private Banking





MEMBRES DU BEIRAT

Manuel BALDAUFF
Lucien CLESSE
Carlo HARPES
Marc HEMMERLING
Marc HENTGEN
Carlo HESS
Patrick KOSTER
Carole MULLER
Simone POLFER
Martine SCHAEFFER
Lisa SCHON
Camille SCHRENGER
Fabio SECCI
Jean Martin STOFFEL
Paul SUNNEN
Nathalie SUTOR
Marc VANOLST
Christianne WICKLER





AVANT- PROPOS



Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction

Plus encore que l'exercice 2018, qui avait déjà dû faire face à une détérioration des perspectives économiques et à un accroissement des incertitudes géopolitiques, l'année 2019 a été riche en actualités et en événements qui ont profondément affecté le monde du commerce et de la finance. Une vive montée des tensions commerciales qui ont impacté l'ensemble de l'économie mondiale, des taux d'intérêt persistant à un niveau historiquement bas, ainsi que les dernières négociations menant à la finalisation du Brexit - impliquant de facto la remise en question d'une certaine idée de l'union et de l'identité européennes - ont été, avec la crise migratoire, parmi les sujets majeurs qui ont marqué cette année mouvementée.

Banque Raiffeisen a, elle aussi, été confrontée à ce contexte très difficile pour l'ensemble du secteur bancaire. Cependant, au moment de clôturer son exercice 2019 et d'envisager le futur, notre Banque peut se montrer satisfaite du développement de



Ernest CRAVATTE
Président du
Conseil d'Administration

ses activités tout en confirmant le fait que sa devise « La Banque qui appartient à ses membres » reste plus vraie que jamais.

Toujours fidèle à sa dimension humaine et à sa politique commerciale prudente inhérente à sa structure coopérative, notre Banque a continué à élargir son fonds de commerce tant auprès de la clientèle privée que de la clientèle professionnelle et a, en plus, posé les jalons de son développement futur.

Une de nos priorités a été la refonte de la gouvernance de la Banque. L'objectif était double : simplifier notre structure afin de mieux répondre aux exigences de l'environnement économique et réglementaire actuel et capitaliser sur notre statut de banque coopérative pour permettre à chacun de nos membres de participer activement aux décisions de leur Banque.

La fusion des 13 Caisses régionales avec la Banque a été réalisée avec succès, permettant une réelle simplification administrative et une meilleure transparence de l'ensemble de la structure. Nous tenons ici à remercier tous les intervenants pour le support apporté à ce projet si important pour préparer notre Banque aux défis futurs.

Parallèlement, nous avons innové avec la création d'un Beirat. Organe consultatif, le Beirat est appelé à fournir des impulsions au Conseil d'Administration, à lui proposer des idées, à partager avec lui un important feedback provenant des clientèles locales et à accompagner la Banque de façon critique et constructive. Réunissant des compétences très diverses et reflétant au plus près la société luxembourgeoise, le Beirat, en étant le porte-parole des membres et clients, constitue ainsi un maillon important dans la mise en œuvre de notre philosophie coopérative.

La mise en évidence de notre approche durable, inscrite dans l'ADN de Banque Raiffeisen depuis ses débuts, a été une des autres priorités en 2019. La durabilité se décline désormais dans d'innombrables domaines et ne se limite plus exclusivement à l'environnement. Si les institutions publiques ont un rôle important à jouer, le secteur privé - dont les banques - doit aussi apporter sa contribution.

Certes, la tâche est gigantesque, mais notre Banque est parfaitement positionnée pour relever les principaux défis en la matière. Contrairement à certaines autres banques, Raiffeisen ne vise pas la maximisation des profits, mais ambitionne d'œuvrer prioritairement dans l'intérêt de ses membres et clients.

C'est dans cet esprit que Banque Raiffeisen a signé en 2019 les « Principes for Responsible Banking » des Nations Unies (UNEP FI). Avec cette adhésion, Banque Raiffeisen rejoint une ambitieuse initiative mondiale des Nations Unies actuellement supportée par plus de 170 instituts financiers partout dans le monde. Cette signature est un geste très fort et marque notre engagement pour un développement durable.

Cet engagement s'est matérialisé entre autres par le développement d'une gamme complète de solutions de placements durables. En se basant sur des certifications internationalement reconnues, Raiffeisen peut désormais proposer une solution à tout épargnant et à tout investisseur qui souhaite placer ses fonds de manière socialement et écologiquement responsable.

Toutes ces initiatives menées avec succès tout au long de l'année permettent à notre Banque de tirer un bilan positif de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, 37.150 clients - à comparer aux 33.937 clients enregistrés un an auparavant - avaient choisi d'être membres de la Banque. Un chiffre en hausse significative qui prouve une nouvelle fois l'importance du soutien de la clientèle au projet coopératif.

Mais il est aussi le fruit de plusieurs initiatives proactives dédiées aux membres. Notamment le programme de fidélisation et de récompense OPERA - qui a permis de redistribuer à nos membres des points pour une valeur de 1,1 million d'euros - et le package OPERA PLUS qui leur offre des avantages tarifaires sur l'ensemble des domaines bancaires.

Le partenariat initié en 2016 avec POST Luxembourg contribue très positivement au développement des activités, sur le plan commercial d'abord, mais aussi par les synergies réalisées grâce à une collaboration étroite dans un certain nombre de dossiers réglementaires et techniques.

En 2019, nous avons poursuivi notre dynamique politique d'investissements en faveur de la qualité du service à la clientèle, notamment en adaptant en permanence notre réseau d'agences et notre offre digitale aux évolutions des besoins de nos clients.

De nouvelles agences ont ouvert leurs portes à Walferdange et à Pétange et d'autres projets à Differdange, Bascharage, Esch-Belval, Niederanven et Wiltz sont d'ores et déjà en cours ou programmés. Toutes les agences sont conçues et aménagées de manière à pouvoir conseiller les clients privés ou professionnels de façon optimale.

Qui plus est, une nouvelle agence online, s'adressant notamment aux clients qui préfèrent le mail ou le téléphone au déplacement physique dans une agence, est venue compléter les canaux de distribution que nous mettons à la disposition de la clientèle.

Parallèlement, les investissements dans nos canaux digitaux ont été poursuivis de manière ambitieuse.

Les futurs clients ont ainsi à leur disposition une demande d'entrée en relation en ligne leur permettant d'ouvrir leur compte sans devoir se déplacer en agence.

Les travaux en vue de la refonte de la banque en ligne R-Net ont bien progressé. Le lancement de la nouvelle version, qui s'enrichira au fur et à mesure de nouvelles fonctionnalités, est prévu en cours d'année.

Banque Raiffeisen a confirmé son positionnement de choix sur le marché luxembourgeois. Ses trois métiers - le Réseau des agences, la Banque Privée et le Département Entreprises - ont tous enregistré de beaux résultats. Toujours fidèle à sa mission de base qui reste la collecte de l'épargne et le financement de l'économie nationale, la Banque a réussi en 2019 à augmenter les avoirs sous gestion de 3,5 %, notamment grâce au succès des différentes formules de gestion patrimoniale qui voient leurs encours progresser de 35 %. Les crédits octroyés aux particuliers et à la clientèle professionnelle affichent une hausse de 5.7 %, confirmant ainsi le rôle de tout premier plan de Banque Raiffeisen dans le financement de l'économie nationale.

L'exercice 2019 se clôture avec un total du bilan s'établissant à 8 912 millions d'euros, et un résultat net de 17,4 millions d'euros, montant qui viendra renforcer les fonds propres de la Banque.

Ces chiffres 2019 confirment que la philosophie propre à la Banque Raiffeisen - une banque coopérative, à taille humaine, dotée d'une structure simplifiée et proche de sa clientèle privée comme professionnelle - porte ses fruits. Ils démontrent aussi l'enthousiasme et le dynamisme de l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux. Qu'ils sachent que nous sommes fiers d'eux et que nous les remercions pour l'ensemble du formidable travail qu'ils ont accompli au cours de l'exercice 2019, mais aussi pour l'engagement qu'ils continueront à montrer dans les années à venir et qui restera l'un des moteurs de notre développement malgré un environnement qui restera difficile.

Un remerciement particulier doit aussi être adressé à notre clientèle privée et à notre clientèle professionnelle qui, plus encore qu'auparavant, sont sensibles à nos services, à nos conseils et à l'ensemble de nos engagements. Privés ou professionnels, nos clients nous démontrent qu'il est important que, tout en évoluant afin de répondre aux impératifs actuels ainsi qu'aux attentes et aux besoins de chacun, Banque Raiffeisen reste ce qu'elle a toujours été : une banque pas comme les autres !

Postscriptum : Pandémie Covid-19

A l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes, le Luxembourg opère son plan de déconfinement progressif après plusieurs semaines de lock-down forcé pour tout le pays. Nul n'aurait pu prévoir il y a encore quelques mois que notre pays vivrait, comme nombre d'autres dans le monde, pratiquement à l'arrêt, une situation nouvelle et inédite qui a mené à d'innombrables initiatives et qui a totalement changé nos façons de vivre et de travailler.

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, Raiffeisen a mis en œuvre des mesures et des règles de précaution en ligne avec les recommandations du gouvernement luxembourgeois.

Notre banque a redoublé d'efforts pour s'adapter et continuer à être au service de ses clients tout en préservant leur santé et celle de ses employés.

Ainsi, avec quelques aménagements concernant l'accueil des clients en agence, tous nos services sont restés accessibles pour notre clientèle particulière comme professionnelle.



Cette crise sans précédent a d'ailleurs des conséquences économiques qui affectent tout particulièrement les entreprises et les indépendants. Notre Banque reste pleinement engagée à leurs côtés pour les accompagner et les aider à surmonter les défis auxquels ils doivent et devront faire face aujourd'hui et demain.

Elle s'est donc naturellement associée au programme de stabilisation de l'économie nationale initié par le Gouvernement luxembourgeois.

Comme tous les événements ou rassemblements de personnes, l'organisation de notre Assemblée Générale Ordinaire a aussi été perturbée de sorte que nous avons été contraints d'en décaler la date et de proposer un nouveau format à distance plutôt qu'en présentiel.

Si l'activité reprend aujourd'hui peu à peu dans le pays, le virus est encore bel et bien présent et l'économie souffre énormément. Il nous est impossible à l'heure actuelle de quantifier l'étendue et la durée de l'impact de la pandémie sur nos résultats en 2020. Banque Raiffeisen continuera toutefois de surveiller et d'examiner avec une attention particulière les évolutions de l'environnement économique.



RAPPORT DE GESTION 2019



Le projet de fusion-absorption des Caisses Raiffeisen par la Banque Raiffeisen, ratifié en mai 2019, a fortement simplifié la structure de la Banque. Le périmètre de la Banque après fusion correspond au périmètre consolidé présenté avant la fusion. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désigne l'entité fusionnée pour les données relatives à l'exercice 2019 et l'ensemble consolidé formé par la Banque et ses anciennes Caisses pour les données relatives aux exercices antérieurs.

Au niveau macroéconomique, l'année 2019 a été marquée par une intensification des tensions commerciales et géopolitiques mondiales, dans un contexte de ralentissement économique global.

Aux États-Unis, l'économie est entrée dans une phase de croissance modérée avec des indicateurs plus contrastés qu'en 2018. Ainsi, l'économie américaine a continué à créer des emplois, mais l'expansion du secteur manufacturier s'est poursuivie à un rythme plus lent et la confiance des consommateurs s'est effritée. Face à ces signes de ralentissement, et sous la pression du Président Trump, la Réserve Fédérale américaine a décidé d'assouplir sa politique monétaire avec 3 baisses successives de ses taux directeurs durant le second semestre 2019.

En zone Euro, les performances économiques se sont détériorées, en particulier en Allemagne, principal moteur de la zone euro et premier partenaire économique du Luxembourg.

Selon Eurostat, la zone euro devrait atteindre un taux de croissance du PIB de 1,2% en 2019 (versus 1,8% en 2018). Ce ralentissement s'est également traduit par une réduction de la pression inflationniste, avec un taux d'inflation annuel estimé à 1,2%, s'éloignant de plus en plus de l'objectif de 2% fixé par la BCE. Dans cette perspective, la BCE a annoncé en septembre un nouvel assouplissement monétaire, avec une baisse du taux de la facilité de dépôt à -0,50% et une série de mesures d'accompagnement.

Alors que l'économie luxembourgeoise s'était montrée résiliente tout au long de l'année 2018, le contexte économique local s'est progressivement dégradé au fil de l'année 2019. Les dernières prévisions du STATEC anticipent une croissance du PIB domestique de 2,8% en 2019, contre 3,1% l'année précédente. Le marché du travail est resté favorablement orienté en 2019 - soutenu notamment par des événements à caractère exceptionnel tel que le Brexit - mais il a montré en fin d'année des signes de ralentissement dans plusieurs branches de l'économie nationale. De même, l'indice de confiance des consommateurs s'affichait en baisse sur les derniers mois de l'année, laissant entrevoir un climat moins porteur en 2020.

Au niveau boursier, le soutien des politiques monétaires européennes et américaines a permis aux marchés des capitaux d'afficher des gains substantiels en 2019, avec des performances supérieures à 20% pour les principaux indices de référence.

La demande de crédits résidentiels au sein de la zone euro a été fortement encouragée par le maintien de taux d'intérêts à un niveau historiquement bas, soutenant de la sorte l'inflation immobilière. L'indice des prix des logements affiche une croissance moyenne de 4% en zone euro et culmine à 11% au Luxembourg, sous la pression d'une demande de logements toujours nettement supérieure à l'offre.

Au niveau obligataire, environ 25 % de la dette en circulation produisait un rendement négatif en fin d'année 2019, la majeure partie en Europe et au Japon. Le rendement faible, voire négatif, des obligations d'État a soutenu la demande en faveur des obligations d'entreprises européennes, ce qui a conduit à un rétrécissement des spreads de crédit surtout en début d'année. La dette des entreprises américaines a également joui d'une forte demande de la part des investisseurs internationaux, grâce à un faible taux de défaut, à la vigueur relative de l'économie US et à la perspective de baisse des taux d'intérêt.

Finalement, il convient de mentionner l'or qui a connu sa meilleure année de la décennie écoulée en enregistrant une hausse de 18 % de sa valeur en USD. Face à des tensions commerciales et des incertitudes géopolitiques persistantes, et face à des devises à taux faibles ou négatifs, l'or a ainsi confirmé son statut de valeur refuge et retrouvé sa place comme actif de diversification dans les portefeuilles des investisseurs.

Dans ce contexte conjoncturel, la Banque a poursuivi son programme d'investissement et de transformation, tout en veillant à assurer son indépendance et sa pérennité financière à long terme. Durant l'année écoulée, la Banque a pu consolider ses fondamentaux financiers et renforcer sa politique de relation privilégiée et pérenne avec le client. En témoigne l'accroissement du nombre de ses membres coopérateurs (+9,5% sur l'année).



BILAN

Au 31 décembre 2019, le total du bilan présente une hausse de 1,2% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 8 912 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dette représentée par un titre) affichent une croissance moyenne de 1,5%, soutenue par la progression de 5,3% des dépôts de la clientèle particulière.

À l'inverse, après une forte collecte enregistrée en fin d'année 2018 et dans un contexte de taux négatifs, les dépôts de la clientèle professionnelle affichent un recul de 5,3% en 2019. Cette réduction est néanmoins ciblée sur quelques dépôts 'semi-institutionnels' importants.

La hausse de 4,3% des capitaux propres (parts sociales, réserves, résultat de l'exercice, fonds pour risques bancaires généraux) s'explique principalement par la mise en réserve des bénéfices réalisés.

À l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) affiche une progression de 5,7% par rapport au 31 décembre 2018.

Cette évolution traduit la volonté de la Banque de jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale. Ainsi, plus des deux tiers de la croissance proviennent de prêts aux clients particuliers, principalement pour l'acquisition ou la construction de nouveaux logements. En parallèle, la Banque continue à soutenir activement les projets d'investissements locaux, comme en témoigne la progression constante des volumes de prêts accordés aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entités publiques luxembourgeoises.

Les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) sont en décroissance de 10% après avoir enregistré une progression de 25% en 2018. Cette évolution est le fruit d'une réduction des excédents de liquidités déposés auprès de la Banque Centrale du Luxembourg, rendue possible par une progression plus forte des créances que des dépôts de notre clientèle professionnelle.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le secteur bancaire évolue actuellement dans un contexte de taux particulièrement défavorable et subit une pression concurrentielle accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs. L'inflation réglementaire entraîne des coûts conséquents à charge du secteur. La vigueur des marchés boursiers et immobiliers enregistrée en 2019 a cependant permis de soutenir le développement des activités de placement et de financement de la Banque, permettant de compenser les effets de la contraction des marges et des frais de fonctionnement croissants.

La Banque est en effet parvenue à enregistrer un résultat d'intérêts net en croissance (2,0%) malgré des conditions de taux sur opérations de crédits en nette diminution par rapport à 2018. Cette évolution positive s'explique principalement par la croissance des volumes, résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits. Dans une moindre mesure, l'évolution du résultat d'intérêts bénéficie également de la réduction du coût du passif.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de 8,3% par rapport à l'exercice 2018. La progression des commissions provient exclusivement de la croissance des volumes, aucun changement tarifaire majeur n'ayant été opéré en 2019. Notons entre autres la vigueur de l'activité transactionnelle en matière de placements titres et de moyens de paiement, le développement des services de gestion patrimoniale (avec des volumes en forte progression) et la croissance importante des garanties octroyées aux clients professionnels.

Au vu de ces éléments et en l'absence d'élément significatif impactant le résultat d'opérations financières, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression annuelle de 3,2%.

Les coûts d'exploitation de la Banque augmentent de 5,9% par rapport à l'exercice 2018. Les frais de personnel et les autres frais administratifs affichent une progression de respectivement 6,5% et 6,8%. Les corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels s'inscrivent en baisse de -0,5%.

La hausse des frais de personnel résulte de la hausse du nombre moyen d'employés (+4,4 %) ainsi que de l'impact des augmentations salariales et du changement de tranche indiciaire appliqué en août 2018.

Les principaux vecteurs de croissance des autres frais administratifs sont la mise en œuvre des nouvelles réglementations, le renforcement de la sécurité informatique ainsi que les investissements de la Banque dans le développement de ses canaux digitaux.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 7,4 millions d'euros, soit un niveau équivalent à celui de l'exercice précédent. L'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année a été couverte par la Banque.

À la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2019 un résultat consolidé de 17,4 millions d'euros, en diminution de 7,3% par rapport à l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 s'élève à 0,19%.

Ce résultat, combiné à un ambitieux processus de transformation - organisationnelle, technologique et commerciale - donnera à la Banque pour les exercices à venir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance et pérenniser son indépendance, malgré un environnement extérieur incertain. Ces évolutions se réaliseront avec le souci permanent pour la Banque de privilégier une relation durable avec ses clients.

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET DE L'ENTITÉ BANQUE RAIFFEISEN AU 31.12.2019 :

Conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts de la banque, le montant du résultat net devra être réparti entre les trois fonds de réserve A, B et C en fonction de la taille respective des fonds de réserve de chaque pilier au moment de cette affectation.

La répartition du résultat entre les trois catégories d'associés serait sur base de la taille des trois fonds de réserve respectifs au 31 décembre 2019 la suivante :

Résultat net de l'exercice : 17 364 802,53 EUR

- Affectation à la réserve légale :
79 515,33 EUR
- Fonds de réserve de catégorie A :
11 591 201,38 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
6 900 841,36 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :
4 360 240,91 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
2 595 876,81 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C :
1 333 844,91 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé :
794 106,83 EUR)

Événements postérieurs à la clôture

Au cours des deux premiers mois de l'exercice 2020, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque ont continué à se développer favorablement.

Toutefois, la propagation rapide et brutale de l'épidémie du Covid-19 à partir de mars 2020 et son impact potentiel sur l'activité économique des différents acteurs en relation d'affaires avec la Banque pourrait conduire la Banque à ajuster ses projections financières lorsque la situation l'exigera et que les impacts financiers seront quantifiables.

En complément des mesures prises par les autorités nationales ou internationales, notamment les mesures de confinement de la population ou les contre-mesures de relance économique monétaires et fiscales, la Banque a mis en place des mesures exceptionnelles pour assurer la continuité des services à sa clientèle, en autorisant une partie de ses employés à travailler à distance et en appliquant les mesures d'espacement prescrites par les règles en vigueur.

Compte tenu de sa saine situation de liquidité et de solvabilité et de la nature de ses activités, la Banque est confiante que la pérennité de ses services ne sera pas mise en cause. La Banque accompagnera et supportera ses clients dans leurs efforts de dépassement de la crise et de redressement après-crise.





LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE



PARTICULIERS

PRÊTS IMMOBILIERS

Très dynamique, le marché de l'immobilier résidentiel sur le territoire luxembourgeois connaît une hausse substantielle des prix, hausse alimentée autant par une importante croissance démographique que par une offre en logements sous-dimensionnée. L'accès à la propriété devient ainsi de plus en plus onéreux pour les primoacquéreurs tandis que la montée continue des prix des biens immobiliers et les taux d'intérêt historiquement bas constituent des incitants puissants pour les investisseurs désirant miser sur l'investissement dans la pierre en espérant un rendement supérieur à celui de l'épargne classique.

Banque Raiffeisen propose diverses possibilités à ses clients acquéreurs : des financements à taux fixe, des financements à taux variable et des formules intermédiaires combinant les deux. De la sorte, la Banque est à même de proposer une solution personnalisée et sur-mesure pour chaque projet immobilier.

Dans ce contexte de marché immobilier très dynamique, Banque Raiffeisen reste un acteur incontournable dans le financement de l'immobilier résidentiel et enregistre une croissance remarquable de 6 % du volume des prêts immobiliers consentis à la clientèle particulière.



CONFÉRENCES LOGEMENT

Dans le but de toujours apporter une information utile et pertinente à ses clients et prospects, la Banque a organisé quatre conférences logement en langues luxembourgeoise, française et anglaise. L'objectif de ces manifestations était d'informer les personnes intéressées par la structuration du financement d'un bien immobilier et de leur fournir toutes les précisions relatives aux aides étatiques, aux assurances ainsi qu'aux différents aspects fiscaux. À l'issue de la présentation générale, chaque participant a eu l'opportunité de profiter d'un entretien individuel avec un expert de la Banque qui lui a fourni un conseil personnalisé sur les options les plus adaptées à sa situation et à son projet. Une conférence s'adressant spécifiquement aux clients de POST Finance a été organisée dans le cadre du partenariat POST/Raiffeisen.

LA PRIORITÉ : LE CONSEIL AU CLIENT

Cette philosophie du conseil au client est au cœur du service offert par la Banque Raiffeisen. C'est ainsi qu'elle propose à ses clients la possibilité de demander un rendez-vous avec leur conseiller soit en-dehors des heures d'ouverture habituelles des agences, soit à leur domicile.

Afin de répondre le plus précisément possible aux besoins de ses clients, la Banque a renforcé son approche commerciale basée notamment sur un accompagnement proactif et holistique. Dans cette optique et dans le but de garantir à chaque client une expérience personnalisée ludique et imagée, la Banque fait constamment évoluer les diverses fonctionnalités de son outil de conseil numérique.

RAIFFEISEN : LA BANQUE QUI APPARTIENT À SES MEMBRES

Au 31 décembre 2019, Banque Raiffeisen comptait 37.150 membres. L'intérêt des clients pour un modèle différent - modèle qui valorise ses membres en leur reversant en 2019 près de 1,1 million d'euros sous forme d'Avantages OPERA - ne cesse de croître. C'est

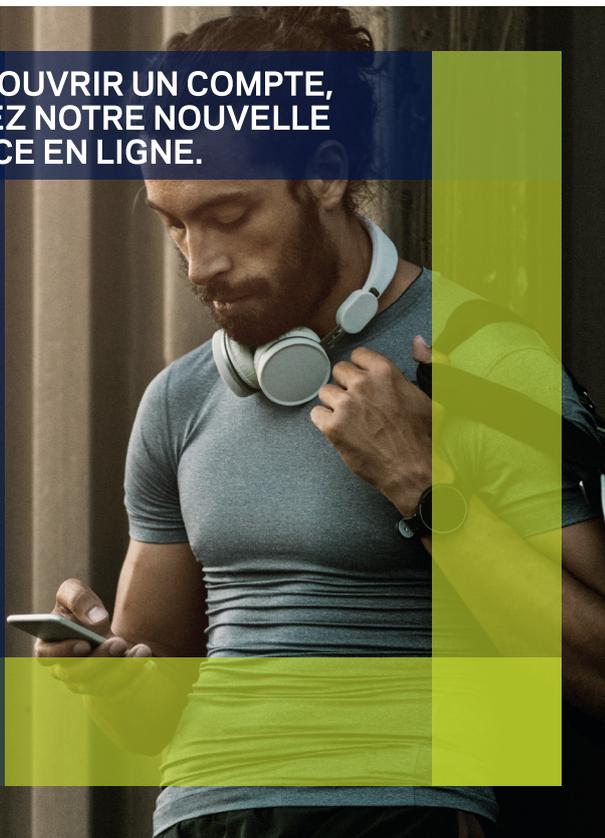


d'ailleurs spécifiquement pour eux que la Banque avait développé une offre aussi compétitive qu'unique au Luxembourg : OPERA PLUS. Celle-ci rassemble toute une série d'avantages bancaires réunis en un seul package permettant aux membres de réduire sensiblement leurs frais bancaires. À noter que la cotisation mensuelle de l'offre OPERA PLUS peut être payée en tout ou en partie avec les points OPERA que chaque membre a cumulé en cours d'année grâce, par exemple, à un prêt personnel, un prêt immobilier ou encore un produit d'épargne.



PARTICULIERS

**POUR OUVRIR UN COMPTE,
VISITEZ NOTRE NOUVELLE
AGENCE EN LIGNE.**



AGENCE ONLINE

La Banque a encore développé son accessibilité en lançant l'agence online qui se positionne comme un canal de distribution complémentaire aux agences physiques traditionnelles. S'adressant à tous les clients, l'agence online est notamment appréciée par ceux qui privilégient le côté « immédiat » et « convenient » pour la majorité de leurs demandes. Ces clients conservent bien évidemment l'option de s'adresser à un expert dans une agence du Réseau en cas de besoin. L'agence online est à leur disposition tous les jours ouvrables de 08h00 à 18h00. Par ailleurs, elle prend aussi en charge toute demande d'entrée en

relation ou de prêt personnel introduite via le site Internet www.raiffeisen.lu, via R-Net, ou à travers eboo, l'Online Banking de POST Finance.

INNOVATION : PAIEMENTS DIGITAUX

Raiffeisen a aussi innové en rendant ses cartes de crédit éligibles aux paiements par montre connectée, ou « wearable ». Elle propose ainsi à ses clients un mode de paiement innovant, rapide, simple et sécurisé.

Les clients qui possèdent une carte de crédit et un « wearable » Garmin ou Fitbit compatible peuvent payer avec celui-ci chez tous les commerçants, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, à condition que ces commerçants soient équipés de terminaux « contactless » acceptant les cartes de crédit Visa et Mastercard.

Grâce aux cartes digitalisées stockées de manière sécurisée dans les montres connectées offrant cette fonctionnalité, les clients ont la possibilité d'effectuer leurs achats sans devoir se munir de leur portefeuille ou de leur Smartphone.





ENTREPRISES

La demande de logements au Luxembourg reste soutenue et le secteur immobilier, qui travaille à plein régime afin de répondre à cette forte demande, se positionne comme l'un des moteurs de l'économie nationale. Le financement de l'acquisition de terrains et la promotion immobilière figurent parmi les piliers des activités de la Banque, tant pour le Département Entreprises que pour le Réseau des Agences. Dans ce contexte, le rôle de la Banque est double : d'une part, elle se présente comme un partenaire stable pour les entreprises de construction et les promoteurs immobiliers; d'autre part, elle assure des conditions de prêt attractives permettant à la clientèle particulière de financer l'achat d'un bien immobilier.

Dans ce cadre, Banque Raiffeisen se montre fière d'être, entre autres, le partenaire financier du projet de reconversion du site industriel de Mersch. Le développement du nouveau quartier « Rives de l'Alzette », un projet phare au Luxembourg, prévoit la construction de plus de 730 logements sur une période de 10 ans. Idéalement situé et facilement accessible par les transports publics, ce nouveau quartier peut se prévaloir de la proximité des centres d'affaires de Luxembourg-Ville et du Kirchberg facilement joignables par train.

Au niveau de l'Artisanat et des PME luxembourgeoises, l'heure est à la digitalisation. Les entreprises font d'énormes efforts pour s'y préparer. Raiffeisen est aux côtés des artisans et des PME du pays : elle soutient et accompagne les chefs d'entreprises et les entrepreneurs dans la transition digitale qui est essentielle au maintien de la compétitivité de leurs entreprises.



Par ailleurs, la Banque a réitéré son soutien à « The Hands of Innovation », le Prix de l'Innovation dans l'Artisanat. Organisé par la Chambre des Métiers, ce prix encourage l'innovation au sein des entreprises artisanales. Il incite les chefs d'entreprise à adopter une stratégie basée sur l'innovation et ainsi à assurer leur positionnement à l'échelle tant nationale qu'internationale. Marc Schronen, Responsable du Département Entreprises de la Banque Raiffeisen, faisait partie du jury qui a désigné les entreprises artisanales les plus innovantes du pays.



ENTREPRISES



Dans le même cadre, la Banque a également participé au financement des futurs « Halls de Formation » au Krakelshaff, à Bettembourg. Lancé conjointement par la Fédération des Artisans et les Fédérations du Génie technique du Bâtiment et du Parachèvement, ce projet ambitieux a pour objectif la mise à disposition d'une infrastructure visant à assurer une formation de haut niveau basée sur les normes de formation européennes qui sont d'application dans ces secteurs. Il vise aussi à pallier au manque de main-d'œuvre qualifiée qui freine actuellement le développement des PME.

En ce qui concerne la clientèle du secteur public et des communes, Banque Raiffeisen a soutenu de nombreux projets d'intérêt régional ou national. La signature d'un contrat de partenariat stratégique avec la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois pour financer l'acquisition de 34 nouvelles automotrices dans le cadre de l'investissement pluriannuel en matériel roulant pour le transport de personnes, en est un excellent exemple.

Ce financement traduit la volonté de la Banque de soutenir activement et concrètement la transition vers une mobilité plus responsable et plus soucieuse de l'environnement.

SECTEUR AGRICOLE ET SECTEUR VITICOLE

Depuis sa constitution, Banque Raiffeisen a toujours été un partenaire privilégié des secteurs agricole et viticole dont elle épaula les acteurs dans leurs projets de développement et d'expansion. La Banque a été présente une nouvelle fois avec un stand d'information à la Foire Agricole pour exposer la gamme de ses solutions adaptées aux besoins de cette clientèle spécialisée.





BANQUE PRIVÉE

Malgré la détérioration d'une série d'indicateurs économiques, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et les incertitudes liées au Brexit, de nombreuses bourses ont atteint de nouveaux records historiques en 2019. Quasiment tous les indices ont connu des performances exceptionnelles, à l'exemple des Eurostoxx 50, MSCI World et S&P 500 qui ont affiché des progressions d'environ 25 %.

Alors que les rendements monétaires enregistraient leur plus bas historique, le contexte boursier favorable a encouragé les clients investisseurs à se positionner pour participer à cette évolution positive. Leurs démarches se sont traduites par un volume conséquent de transactions boursières.

Parallèlement, la Banque a noté le succès continu de ses services de conseil. Toutes les formules proposées – du conseil sur demande à la gestion discrétionnaire – ont été favorablement accueillies par la clientèle. En témoigne la progression de 35 % des encours.

Restant toujours à l'écoute et proche de ses clients, la Banque a convié ces derniers à différentes conférences régionales. Celles-ci ont illustré l'étroite collaboration entre les experts de la Banque Privée et les différentes agences du pays. Pour les participants, ces conférences étaient une occasion idéale pour s'informer sur les marchés et la nouvelle offre de produits en matière de finance durable. Elles représentaient aussi une bonne opportunité pour mener des échanges conviviaux entre les investisseurs et les spécialistes de la Banque.



UNE OFFRE COMPLÈTE EN MATIÈRE DE SOLUTIONS DE PLACEMENTS DURABLES

Conformément à son approche responsable, Banque Raiffeisen a intensifié ses efforts afin d'élargir sa gamme de produits. Aujourd'hui, la Banque propose l'offre la plus complète en matière de finance durable.

En se basant sur des certifications reconnues à l'échelle internationale, Raiffeisen propose dès lors une formule adaptée à chaque client souhaitant investir de manière responsable. Les diverses solutions vont d'un plan d'épargne par fonds durables jusqu'à une directive de gestion discrétionnaire « sustainable », en passant par des fonds d'investissement gérés



BANQUE PRIVÉE

activement et certifiés LuxFLAG ESG, des Exchange Traded Funds (ETFs) SRI, des produits structurés certifiés « Act ESG », de l'or « Fairtrade » ou des Green Bonds. Le succès de ces nouvelles offres fortement attendues et appréciées par la clientèle est au rendez-vous : les contrats R-Gestion Sustainable représentaient déjà deux tiers des nouveaux contrats R-Gestion en 2019.

CONFÉRENCE SUR LES PLACEMENTS DURABLES

Banque Raiffeisen a aussi organisé une conférence très prisée par ses clients investisseurs, qu'ils soient novices ou experts. Organisée à la Philharmonie et ayant pour thème « Investir durablement - Réussir ensemble là où on échouerait seul », elle a donné l'occasion à MM. Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction, et Georg Joucken, Head of Private Banking, d'aborder



le thème de la durabilité. À leur suite, M. Frank Häusler, stratège en chef de Vontobel, a esquissé les perspectives de développement des marchés financiers et a évoqué le rôle de l'investissement durable dans la stratégie de placement de Vontobel.



PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

Le partenariat établi avec POST Luxembourg contribue toujours de manière positive au développement des activités commerciales de la Banque. Le nombre de clients POST ayant eu recours aux services bancaires proposés par Raiffeisen a poursuivi sa croissance en 2019. Grâce à ce partenariat, ils ont entre autres la possibilité d'introduire une demande de prêt personnel en ligne, d'ouvrir et gérer un compte d'épargne R-TOP depuis leur banque en ligne, de retirer gratuitement de l'argent à un ATM du réseau Raiffeisen ou de réaliser leurs opérations bancaires courantes dans l'une des agences Raiffeisen. Les partenaires ont, en outre, pu dégager des synergies en travaillant ensemble sur divers dossiers règlementaires et techniques.



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2019, l'effectif global totalise 661 employés. Cela représente une augmentation de 11 personnes en un an. 60 nouvelles recrues ont rejoint Banque Raiffeisen en 2019.

Ambitieuse, moderne et responsable, la nouvelle Politique Ressources Humaines de la Banque constitue un important levier de performance et de compétitivité et contribue directement au succès de la stratégie commerciale. Tout en restant fidèle à ses traditions et à ses valeurs, la Banque accompagne ainsi au mieux ses collaborateurs confrontés à des changements dans leur environnement professionnel. En même temps, elle facilite les évolutions structurelles indispensables pour s'adapter à un contexte en changement perpétuel.

Comme prévu par la convention collective bancaire, la Banque a aussi réalisé un exercice de « classification des fonctions ». Il a pour objectif de positionner les différentes fonctions dans la maîtrise des rôles et responsabilités. Grâce à une approche claire et transparente, il permet d'être un moteur d'évolution pour les collaborateurs.

Le budget de formation a été maintenu à un très haut niveau. Le service de formation de la Banque, R-Academy, a proposé à l'ensemble des collaborateurs une offre de formation de qualité, aussi bien en présentiel qu'en ligne, permettant un développement des connaissances et des compétences métier transversales.

L'accent a principalement été mis sur l'employabilité et le renforcement des compétences comportementales, favorisant ainsi une collaboration active et une véritable « agilité » de l'entreprise. Sur l'année 2019, ce sont 3.827 jours de formation qui ont ainsi été organisés, ce qui correspond à une moyenne de 5,8 jours par collaborateur.





RESSOURCES HUMAINES



Par ailleurs, une nouvelle approche en matière de mobilité interne a été mise en place. Elle permet d'encore mieux promouvoir les opportunités de carrière offertes aux collaborateurs et de mieux cibler le développement des compétences et des connaissances de toutes les personnes concernées. Les 65 mobilités internes effectuées en 2019 confirment le succès de cette démarche.

Le programme « Talentmanagement » a lui aussi évolué. Il permet aux jeunes potentiels de développer leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences en travaillant sur divers sujets transversaux. Ceux-ci débouchent ensuite sur des projets stratégiques supervisés par les membres du Comité de Direction. Ces projets permettent aux jeunes collaborateurs de bénéficier d'un encadrement spécifique tout en travaillant en étroite collaboration avec les différents métiers.



INFRASTRUCTURES

Misant sur le conseil et la proximité avec ses clients, Raiffeisen a poursuivi ses efforts de modernisation systématique de son réseau d'agences et d'implémentation dans des zones actives et attractives du pays. Dans ce contexte, deux nouvelles agences ont été inaugurées à Walferdange et à Pétange.

Spécialement aménagées pour garantir un conseil de qualité en toute discrétion, ces deux nouvelles agences séduisent par leurs coloris clairs et chaleureux. Elles disposent de distributeurs Cash in/Cash out accessibles 24h/24 qui permettent aux clients de déposer ou retirer de l'argent à tout moment.

De plus, de nouvelles constructions d'agences ont débuté à Bascharage, Differdange et Esch-Belval.

Pour 2020, des travaux de modernisation ou de reconstruction sont prévus sur les sites de Niederanven et Wiltz.

D'autre part, Raiffeisen poursuit toujours son programme de gestion de son patrimoine immobilier avec la transformation de son ancienne agence de Perlé en une surface de bureaux et deux appartements.





PROJETS

NOUVELLE STRUCTURE ET CRÉATION D'UN BEIRAT

Banque Raiffeisen a procédé à une refonte de sa gouvernance et à une simplification organisationnelle en fusionnant avec ses 13 Caisses régionales. En parallèle, elle s'est dotée d'un Beirat : un organe consultatif composé d'une vingtaine de membres représentant une forte diversité socioprofessionnelle et géographique au sein du Luxembourg. Le Beirat est appelé à donner des impulsions au Conseil d'Administration. Avec pour vocation d'être le porte-parole de la clientèle et des membres, il renforce ainsi la mise en œuvre de la philosophie coopérative propre à Raiffeisen.

La Banque est sortie renforcée de ce projet, avec des processus plus fluides, un meilleur service au client, une gouvernance à la hauteur des exigences les plus fortes et une implication de ses membres en ligne avec les concepts des fondateurs.

DIGITALISATION

Un accent particulier a été mis sur le renforcement de l'offre digitale. Les futurs clients peuvent désormais initier aisément, et de manière digitale, une demande d'entrée en relation depuis le site public de la Banque. Nombreux déjà sont ceux qui ont profité de ce service et bénéficié des conditions tarifaires favorables de la nouvelle « Welcome Offer » qui permet de bénéficier gratuitement de tous les services OPERA PLUS pendant un an.

VOTRE BANQUE.
ET EN PLUS DES
AVANTAGES GRATUITS.



Banque Raiffeisen travaille aussi à la refonte de sa banque en ligne R-Net afin de proposer à ses clients une nouvelle version de sa banque en ligne dans le courant de l'été 2020. Une fois qu'elle sera lancée, cette nouvelle version de R-Net sera rapidement et régulièrement dotée de nouvelles fonctionnalités, dont la possibilité d'accéder aux comptes détenus auprès d'autres banques. Les travaux de préparation pour rejoindre une plateforme de paiement peer-to-peer sont actuellement en cours.

PSD2

La Banque s'est dotée des outils permettant de répondre aux défis de type « open banking » apportés par la deuxième « Directive européenne sur les services de paiement - PSD2 ». Celle-ci a pour but d'encourager l'innovation et l'ouverture du marché des paiements, mais aussi d'augmenter la sécurité des paiements et d'encadrer les acteurs présents sur le marché.

Banque Raiffeisen offre une gestion centralisée des consentements et des paiements depuis la banque en ligne R-Net avec une expérience client confortable et sécurisée. Les clients ont ainsi accès aux



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

SIGNATURE DES « PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE BANKING » DES NATIONS-UNIES

En signant les « Principles for Responsible Banking » des Nations Unies, Banque Raiffeisen confirme son engagement en faveur de la durabilité. Elle rejoint ainsi l'initiative mondiale des Nations-Unies supportée par plus de 170 instituts financiers. Ces principes fournissent au secteur bancaire un cadre unique qui intègre la durabilité dans tous les domaines d'activité. Ils permettent aux banques signataires de s'aligner sur les objectifs de la société tels qu'exprimés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans l'Accord de Paris sur le climat.



DONS

Lors de sa traditionnelle remise de dons annuels, la Banque a remis des chèques d'un montant de 5.000 euros chacun afin de soutenir les actions et projets des associations luxembourgeoises « ALUPSE » (Association luxembourgeoise de pédiatrie sociale), « ELA Luxembourg » (Association Européenne contre les Leucodystrophies), « Nouvelle PNP-Fir d'Kanner a Latäinamerika », « Service de Rééducation Précoce » et « Fondation Letzebuenger Blannevereenegung ».

Les membres Raiffeisen ont pour leur part fait le choix de reverser leurs points OPERA cumulés pendant l'année pour une bonne cause. Grâce à eux, la « Fondation Kriibskrank Kanner » et l'association « Blätz » (Lëtzebuenger Associatioun fir Betraffener vun engem Gehirnschlag) ont chacune reçu un chèque d'une valeur de 5.000 euros au cours de la même cérémonie de remise de dons.



BANQUE RAIFFEISEN SOUTIENT LA SENSIBILISATION, L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION BANCAIRE DES PLUS JEUNES

MONEY WEEK

Dans le cadre de son programme d'éducation financière, Raiffeisen a une nouvelle fois participé à la « Money Week » organisée du 25 au 29 mars 2019. Organisée à l'initiative de l'ABBL, cette manifestation vise à sensibiliser les enfants de l'école fondamentale à la gestion de l'argent.

RAIFFEISEN SCHOOL

Banque Raiffeisen témoigne aussi de son engagement dans l'éducation financière au travers de la création de sa « Raiffeisen School », une initiative qui a pour mission d'éduquer les lycéens sur les différentes facettes de la banque et de la finance. Les enseignants ont la possibilité d'y inscrire leur classe pour organiser un cours sur l'éducation à la finance au siège de la Banque ou au sein de leur établissement scolaire. À nouveau, la « Raiffeisen School » a répondu à une forte demande, ce qui démontre un réel besoin de la part des écoles et un vif intérêt des élèves. Au total, ce sont plus de 250 lycéens, issus de divers établissements d'enseignement, qui ont profité de cette initiative.

DAYCARE

La traditionnelle journée « DayCare » a pris un nouveau format en 2019. Le 23 octobre, la Banque a une nouvelle fois accueilli des lycéens en son siège de Leudelange pour leur permettre de découvrir une sélection des métiers de la banque et pour mener avec eux, au cours de divers ateliers, une réflexion sur l'évolution de ces métiers au cours de la décennie à venir et dans un contexte de forte digitalisation. Par leur participation à cette journée, les lycéens ont permis de contribuer au projet de l'association « CARE » sous la forme d'un don afin d'offrir une formation professionnelle à des jeunes sages-femmes au Niger et, par voie de conséquence, de contribuer à réduire le taux de mortalité infantile qui y reste très élevé.





ÉVÉNEMENTS

LUXEMBOURG ART WEEK

Cette année encore, à l'occasion de la 28^e édition de l'exposition « Luxembourg Art Week » qui s'est déroulée en novembre, Banque Raiffeisen a choisi de soutenir le paysage culturel et artistique du Grand-Duché de Luxembourg. Toujours très attendue par les amateurs d'art, cette exposition dont le renom a depuis longtemps franchi les limites du pays, a réuni une sélection d'œuvres artistiques proposées par le « Cercle Artistique de Luxembourg - CAL », « POSITIONS » (une sélection de galeries d'avant-garde reconnues en Europe et sur la scène internationale) et « TAKE OFF » (des galeries émergentes d'associations et de collectifs d'artistes).

La Banque a invité ses clients à apprécier les œuvres exposées lors d'une visite guidée privée, avant de les convier à échanger leurs impressions au cours d'une réception organisée par la Banque.

VISER JUSTE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS : RENCONTRE AVEC GILLES MULLER RÉSERVÉE AUX MEMBRES RAIFFEISEN



La Banque a invité le célèbre sportif luxembourgeois Gilles Muller à livrer ses « secrets de réussite » lors d'un événement organisé au siège de la Banque et exclusivement réservé aux membres Raiffeisen. Après avoir attentivement écouté le tennisman, les membres de la Banque ont eu l'occasion de discuter et d'échanger de manière conviviale et informelle avec l'athlète.

INAUGURATION DU RAIFFEISEN-HAFF AU PARC MERVEILLEUX DE BETTEMBOURG

C'est le 21 mai 2019 que le Raiffeisen-Haff a été inauguré au Parc Merveilleux de Bettembourg. Il s'agit en l'occurrence d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants réalisée avec des matériaux durables. Financé à parts égales par la Banque Raiffeisen et le Ministère de l'Économie, le Raiffeisen-Haff contribue à renforcer l'attractivité du Parc Merveilleux et offre aux familles un divertissement supplémentaire.

En tant que banque coopérative, Banque Raiffeisen soutient au travers de cet investissement les projets de l'« Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés ». Les ateliers protégés de l'APEMH s'occupent quotidiennement de l'entretien du parc, offrant ainsi l'opportunité à leur personnel de se former et d'évoluer dans des domaines tels que la restauration, le soin des animaux, le jardinage, l'électricité ou encore le sanitaire.





RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlements, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée.

La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit.

En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des

garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 6 616,9 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 42,8 millions.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

COMMENT CES ÉLÉMENTS CLÉS ONT-ILS ÉTÉ ADRESSÉS DURANT NOTRE AUDIT

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière.

Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- le processus d'identification des créances douteuses ;
- le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- la revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- la détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse

à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés

comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2019 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 8 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé
Papa Saliou Diop
Luxembourg, le 25 mars 2020



BILAN

Au 31 décembre 2019

ACTIF	2019	2018
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux Note 4.1	823 178 282,94	1 123 487 234,95
Créances sur les établissements de crédit :		
a) à vue	30 399 626,48	32 252 198,48
b) autres créances Note 4.1	162 462 721,95	121 661 975,08
	192 862 348,43	153 914 173,56
Créances sur la clientèle Notes 4.1, 4.10, 4.12, 4.30	6 478 107 890,74	6 127 938 019,58
Opérations de crédit-bail Notes 4.1, 4.2, 4.10, 4.30	138 803 428,61	130 112 994,54
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :		
a) des émetteurs publics	524 613 887,25	544 471 463,34
b) d'autres émetteurs Notes 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	655 748 157,45	622 925 364,48
	1 180 362 044,70	1 167 396 827,82
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable Notes 4.3, 4.5	8 808 012,47	8 661 215,47
Participations Notes 4.3, 4.5, 4.8	550 522,17	1 249 785,70
Parts dans des entreprises liées Notes 4.3, 4.6, 4.8	23 578 024,89	24 745 432,19
Actifs incorporels Note 4.8	7 753 674,07	8 058 816,21
Actifs corporels Notes 4.8, 4.9	42 163 127,40	44 151 198,78
Autres actifs Notes 4.7	3 839 147,45	5 778 425,90
Comptes de régularisation Note 4.4	11 971 012,35	14 010 667,62
TOTAL DE L'ACTIF	8 911 977 516,22	8 809 504 792,32

PASSIF	2019	2018
Dettes envers des établissements de crédit :		
a) à vue	15 208 744,51	20 064 079,89
b) à terme ou à préavis	423 900 000,00	423 900 000,00
Note 4.14	439 108 744,51	443 964 079,89
Dettes envers la clientèle :		
a) dépôts d'épargne	1 477 116 984,29	1 424 923 990,11
b) autres dettes	6 270 475 177,37	6 181 196 784,45
<i>ba) à vue</i>	<i>4 625 636 169,98</i>	<i>4 414 258 192,84</i>
<i>bb) à terme ou à préavis</i>	<i>1 644 839 007,39</i>	<i>1 766 938 591,61</i>
Notes 4.14, 4.20	7 747 592 161,66	7 606 120 774,56
Dettes représentées par un titre :		
- bons et obligations en circulation	53 481 609,32	82 678 953,21
Note 4.14		
Autres passifs		
Note 4.15	25 572 071,16	46 619 702,94
Comptes de régularisation		
Note 4.4	24 800 479,73	21 799 700,40
Provisions :		
a) provisions pour impôts	16 145 564,43	16 969 638,87
b) autres provisions	56 976 267,53	62 386 816,16
Notes 4.17, 4.29, 4.34	73 121 831,96	79 356 455,03
Passifs subordonnés		
Notes 4.14, 4.16	90 000 000,00	90 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	31 184 116,67	29 548 352,33
Fonds pour risques bancaires généraux		
	10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises		
Note 4.19	1 060 325,00	588 508,00
Réserves		
Note 4.19	398 050 152,78	379 446 150,63
Résultat de l'exercice		
Note 4.19	17 364 802,53	18 740 894,43
TOTAL DU PASSIF	8 911 977 516,22	8 809 504 792,32

P

49

HORS-BILAN	2019	2018
Passifs éventuels	504 405 049,19	446 570 395,56
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>126 383 367,51</i>	<i>110 650 649,03</i>
Note 4.22		
Engagements	1 312 685 214,67	1 115 846 262,46
Notes 4.23, 4.30		



COMPTE

de profits et pertes

CHARGES	2019	2018
Intérêts et charges assimilées Note 4.16	21 871 807,70	22 007 723,20
Commissions versées	2 397 723,37	2 125 257,16
Frais généraux administratifs :		
a) frais de personnel Notes 4.31, 4.32	60 875 283,47	57 179 052,34
<i>dont :</i>		
- salaires et traitements	50 014 678,77	46 907 725,78
- charges sociales	8 365 717,45	7 946 702,13
<i>dont :</i>		
- charges sociales couvrant les pensions	5 940 172,81	5 544 459,27
b) autres frais administratifs Note 4.33	32 412 281,16	30 355 353,93
	93 287 564,63	87 534 406,27
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels	8 640 511,90	8 685 179,02
Autres charges d'exploitation Note 4.28	3 149 916,68	2 421 354,00
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements Notes 4.1, 4.22, 4.23	20 757 719,45	20 320 996,72
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	695 742,00	0,00
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	1 804 748,22	668 255,65
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels Note 4.29	6 028 620,55	6 347 750,64
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	504 113,76	425 601,81
Résultat de l'exercice Note 4.19	17 364 802,53	18 740 894,43
TOTAL CHARGES	176 503 270,79	169 277 418,90

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

Au 31 décembre 2019

PRODUITS	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	125 512 036,11	123 643 430,72
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>6 005 873,14</i>	<i>5 118 556,59</i>
Revenus de valeurs mobilières :		
a) revenus de participations	1 695 535,24	1 314 789,01
Commissions perçues	28 627 307,16	26 351 225,41
Bénéfice provenant d'opérations financières	1 015 047,13	1 241 181,80
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	13 369 416,99	12 926 422,21
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	0,00	2 329,71
Autres produits d'exploitation		
<i>Note 4.27</i>	<i>6 114 944,28</i>	<i>3 629 056,16</i>
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	168 983,88	168 983,88
<i>Note 4.18</i>		
TOTAL PRODUITS	176 503 270,79	169 277 418,90

NOTE 1

GÉNÉRALITÉS

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

Entre le 23 avril 2019 et le 22 mai 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption.

Le 01 juin 2019, la transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée, avec effet rétroactif au 1 janvier 2019, les associés des Caisses sont devenus associés de la Banque et les Caisses ont cessé d'exister.

La BANQUE RAIFFEISEN - ci-après la Banque - est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales manifestant leur intérêt pour la Banque et ayant souscrit une part sociale de la Banque ;

- le pilier B regroupe des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;
- le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« POST Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le

perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de cinq représentants du pilier A, cinq représentants du pilier B, deux représentants du pilier C, de trois membres indépendants dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Suite à la fusion intervenue entre la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées au cours de l'année 2019, le périmètre au 31 décembre 2019 de la Banque après fusion correspond au périmètre consolidé au 31 décembre 2018 avant la fusion ; périmètre consolidé qui comprenait l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées et qui en vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, considère comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

Afin d'assurer la comparabilité des soldes à périmètre constant et de répondre à l'attente des lecteurs des états financiers, les comptes de la Banque au 31 décembre 2019 sont présentés après fusion tandis que les comptes au 31 décembre 2018 sont présentés en version consolidée. Dans la suite du rapport, le terme «états financiers» désigne les comptes de la Banque tels que présentés dans le contexte décrit ci-dessus.

Au 31 décembre 2018, la Banque appliquait la méthode de consolidation par intégration globale, toutes les sociétés comprises dans la consolidation ayant le même exercice social.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les états financiers sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/19	Fraction du capital détenu 31/12/18
Parts dans des entreprises liées ⁽¹⁾:			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	49,00%	50,00%
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Participations ⁽¹⁾:			
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,00%	10,00%
Europay S.C.	Luxembourg	9,00%	9,00%
Visalux S.C.	Luxembourg	8,30%	8,30%
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66%	16,66%
Luxfund Advisory S.A.	Luxembourg	7,71%	7,97%
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46%	0,46%
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75%	19,75%

⁽¹⁾ entités non consolidées

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

2. ÉVALUATION

1.

Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2.

Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité plurimonnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

À la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts.

Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.



11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

- | | | |
|------|--|---------------|
| i) | Immobilisations incorporelles : | de 10% à 33% |
| ii) | Constructions, installations techniques et agencements : | de 1,5% à 25% |
| iii) | Systèmes informatiques : | de 10% à 33% |
| iv) | Matériel de bureau, mobilier : | de 10% à 25% |

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale.

L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle différence entre le montant provisionné et le décompte de l'administration fiscale pour l'exercice y relatif fait l'objet d'une analyse en vue de son enregistrement au compte de résultat.

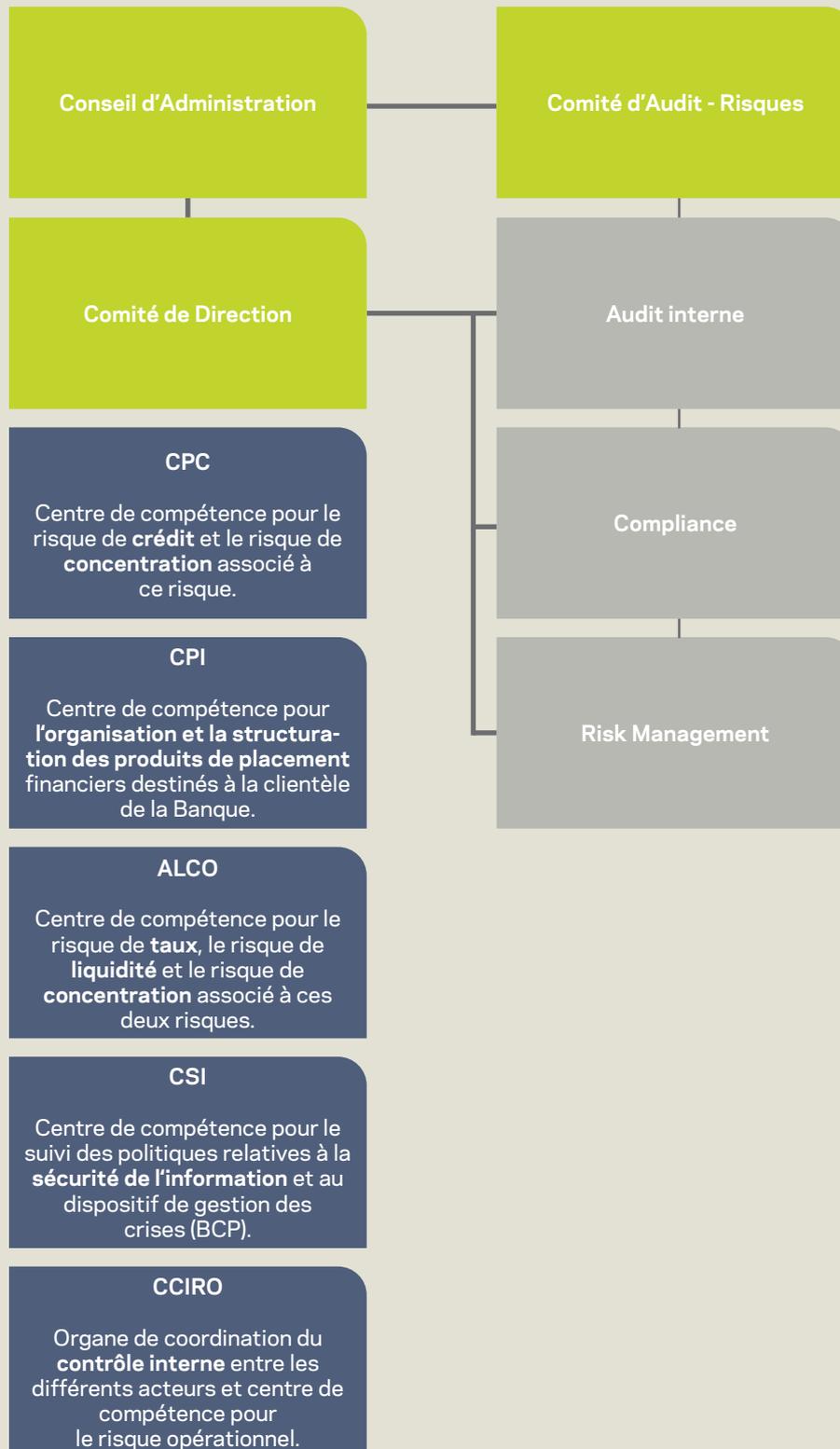
NOTE 3

GESTION DES RISQUES

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence au risque définies par le Conseil d'Administration.

1. LA GOUVERNANCE ET LES ORGANES DE LA GESTION DES RISQUES

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion de risques est mise en place au sein de la Banque. Elle permet un suivi des risques importants qui découlent de la stratégie commerciale. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le Conseil d'Administration

Il définit la stratégie en matière de risques et en matière de fonds propres, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque et confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit – Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, et de la compliance. Ce comité fournit des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence que l'appétence aux risques et le niveau des fonds propres réglementaires et économiques soient respectés.

Les Comités Opérationnels

Le Comité de Direction s'appuie sur les cinq comités opérationnels pour le suivi des risques :

1. ALCO – Comité Gestion Actif – Passif ;
2. CPC – Credit Policy Committee ;
3. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels ;
4. CSI – Comité de la Sécurité de l'Information ;
5. CPI – Comité des Produits d'Investissements.

Ces comités sont les centres de compétence de la Banque afin de définir les politiques respectives et de fixer le cadre dans lequel les activités métiers doivent se dérouler. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant notamment sur les cinq comités opérationnels auxquels elle participe.

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il lui revient également de promouvoir une « culture risques » au sein des différents métiers et de mettre en place des politiques de gestion de risques.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit-Risques pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction permanente et indépendante. Sa mission principale consiste à protéger la Banque des risques Compliance (tels que les risques de sanctions, les risques de litiges, les risques de réputation, les risques d'infraction à des règles éthiques, etc.) liés au non-respect et à la non-conformité du cadre légal et réglementaire en vigueur. La fonction Compliance assiste le Comité de Direction de la Banque dans l'anticipation, la détection, l'évaluation, la gestion et le contrôle de ces risques. Les principaux domaines d'intervention de la Compliance sont la déontologie, la protection des investisseurs, l'intégrité des marchés financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

À ce titre, la charte de Compliance et la politique Compliance :

- fixent les domaines et les modalités de fonctionnement de la fonction Compliance au sein de la Banque et les responsabilités y relatives ;
- garantissent à la fonction Compliance l'exercice de son activité sans influence, interférence ou restriction

de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité ou son autorité ;

- définissent les objectifs, les missions et les pouvoirs de la fonction Compliance.

Elle contribue également, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. La fonction Compliance coordonne la veille réglementaire au sein de la Banque, centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace.

La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. LA STRATÉGIE DE RISQUES

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- un ensemble de politiques de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence au risque

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence au risque de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté par le Risk Management au Comité de Direction, au Comité d'Audit - Risques et au Conseil d'Administration.

ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

L'ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elles jugent appropriés et adaptés à leur niveau de risques.

L'ICLAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de

l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations extrêmes.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio » ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICLAAP.

3. LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

Les risques encourus par la Banque naissent des activités dans lesquelles elle opère, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectués. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

a) Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments de surveillance et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale.

Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de

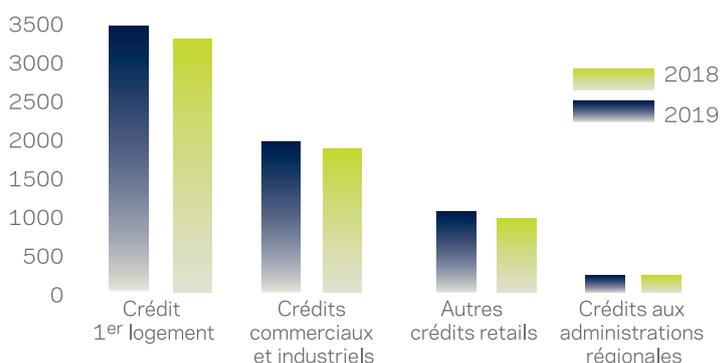
l'exercice 2019, en respectant les limites individuelles par pays.

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents comités de crédits selon le type ou le montant de l'engagement de la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit. Elle surveille de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

La répartition des crédits à la clientèle par catégories est la suivante :



Chiffres exprimés en millions d'euros et avant affectation de la provision forfaitaire

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III.

- **Activités de marché pour compte propre**

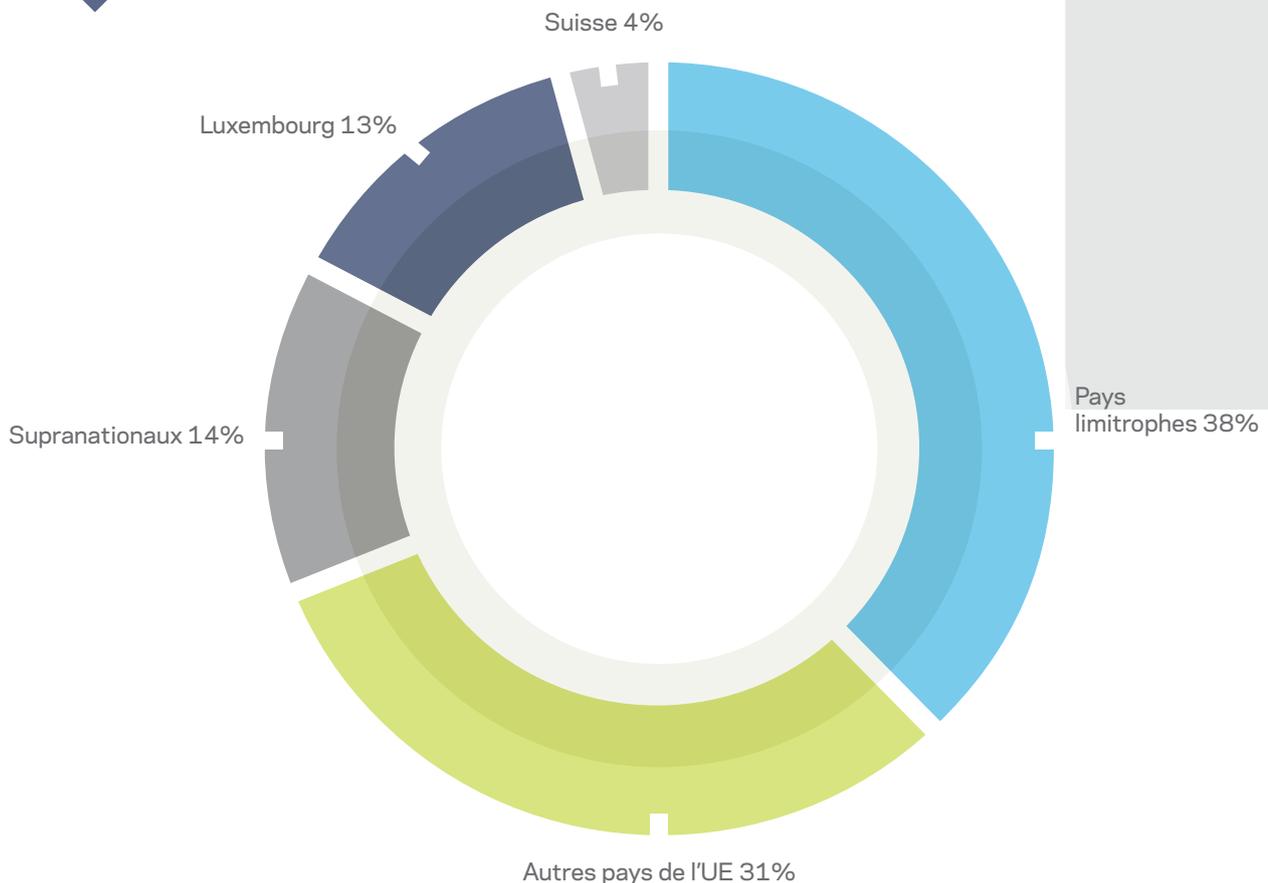
Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la

limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market). Pour calculer le risque de

crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participent deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Juridique ainsi que le Chief Risk Officer.



VENTILATION DES EXPOSITIONS POUR COMPTE PROPRE PAR PAYS EN 2019 :



Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils informatiques lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au

31 décembre 2019, une durée moyenne restant à courir de 2 années.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours à l'indicateur Credit Value at Risk (CVaR) et à des analyses de sensibilité.

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en

instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").



POSITION DE LA BANQUE EN IRS :

Zone géographique	Interest Rate Swaps Notionnel	
	2019 En milliers d'euros	2018 En milliers d'euros
Luxembourg	51 250	52 000
Autres pays EMUM*	82 059	99 241
TOTAL	133 309	151 241

* Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2019 en EUR	2018 en EUR
Échéance résiduelle inférieure à 1 an	0	0
Échéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	150 000	425 000
Échéance résiduelle supérieure à 5 ans	724 623	489 450
Total	874 623	914 450

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les prix de titres, les taux de change et les taux d'intérêt.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). À noter que ces dernières sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market » tandis que le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites.

Les 3 catégories du risque de marché identifiées au sein de la Banque sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque global de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs telle que : Value at Risk (VaR), Earning at Risk (EaR), Present Value of Basis Point (PVBP). Ces indicateurs sont complétés par des analyses de sensibilité et les stress tests réglementaires.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêts. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, limité.

Un dispositif de limites des opérations de change a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.



NOTE 3

GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par

le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi bi-mensuel à l'aide d'un modèle développé

en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des opérations de mise en pension («repurchase agreement») ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'évènements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Par ailleurs la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques dans le cas d'un sinistre majeur.

D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

La sécurité de l'information permet quant à elle de gérer les risques liés à la gestion de l'information. La définition de la gouvernance et de ses principes majeurs est un élément clé à la sécurité de l'information. Un plan directeur de sécurité de l'information documente les mesures mises en œuvre pour s'assurer que le risque de sécurité de l'information est adéquatement géré.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement.

La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions sur les sous-portefeuilles. À titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays.

Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.1 - ÉCHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2019
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	823 178 282,94	0,00	0,00	0,00	823 178 282,94
Créances sur les établissements de crédit	192 862 348,43	0,00	0,00	0,00	192 862 348,43
Créances sur la clientèle	350 250 222,42	281 458 150,85	842 034 660,00	5 004 364 857,47	6 478 107 890,74
Opérations de crédit-bail	1 113 333,53	6 352 518,67	93 813 605,63	37 523 970,78	138 803 428,61
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	110 404 515,81	324 256 570,77	539 591 669,67	206 109 288,45	1 180 362 044,70
TOTAL	1 477 808 703,13	612 067 240,29	1 475 439 935,30	5 247 998 116,70	8 813 313 995,42

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2018
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 123 487 234,95	0,00	0,00	0,00	1 123 487 234,95
Créances sur les établissements de crédit	153 914 173,56	0,00	0,00	0,00	153 914 173,56
Créances sur la clientèle	326 037 622,30	227 155 201,05	852 240 690,17	4 722 504 506,06	6 127 938 019,58
Opérations de crédit-bail	1 839 663,52	6 114 957,02	89 045 597,61	33 112 776,39	130 112 994,54
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	6 986 965,54	99 686 315,57	776 371 814,85	284 351 731,86	1 167 396 827,82
TOTAL	1 612 265 659,87	332 956 473,64	1 717 658 102,63	5 039 969 014,31	8 702 849 250,45

(chiffres exprimés en euros)



4.2 - OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 - VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2019	Valeurs non cotées 2019	Total 2019
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 180 362 044,70	0,00	1 180 362 044,70
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 808 012,47	0,00	8 808 012,47
Participations	0,00	550 522,17	550 522,17
Parts dans des entreprises liées	0,00	23 578 024,89	23 578 024,89
TOTAL	1 189 170 057,17	24 128 547,06	1 213 298 604,23

	Valeurs cotées 2018	Valeurs non cotées 2018	Total 2018
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 167 396 827,82	0,00	1 167 396 827,82
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 661 215,47	0,00	8 661 215,47
Participations	0,00	1 249 785,70	1 249 785,70
Parts dans des entreprises liées	0,00	24 745 432,19	24 745 432,19
TOTAL	1 176 058 043,29	25 995 217,89	1 202 053 261,18

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Au 31 décembre 2019, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 434 661 083,33 EUR (au 31 décembre 2018 : 106 673 281,12 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2019	2018
Titres du portefeuille des immobilisations financières	715 738 041,47	616 938 013,10
Titres du portefeuille de placement	464 624 003,23	550 458 814,72
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 180 362 044,70	1 167 396 827,82

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2019, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 1 441 702,83 EUR (au 31 décembre 2018 : 1 257 997,94 EUR).

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 725 549 190,19 EUR (au 31 décembre 2018 : 624 546 929,27 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 9 811 148,72 EUR (au 31 décembre 2018 : 7 608 919,52 EUR).

Au 31 décembre 2019, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2019	2018
Disagios	982 259,60	769 440,29
Agios	18 157 767,60	12 923 333,86

(chiffres exprimés en euros)

4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2019, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 138,80 EUR (2018 : 0,00 EUR).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	De- vise	Capitaux Propres ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2019	EUR	10 907 654,68	528 344,65
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg ^(*)	100.00%	31.12.2019	EUR	291 730,14	8 990,44
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg ^(*)	49.00%	31.12.2019	EUR	30 920 013,67	5 989 437,15
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg ^(*)	100.00%	31.12.2019	EUR	3 500 000,00	0,00

* hors résultat de l'exercice

** sur base de la situation non auditée

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :



	2019	2018
Valeurs à recevoir à court terme	57 331,48	167 865,11
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	3 780 454,35	5 609 199,17
TOTAL	3 839 147,45	5 778 425,90

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	616 938 013,10	120 124 632,33	-20 250 820,00		716 811 825,43		-1 073 783,96	715 738 041,47
2. Participations	1 619 185,59		-253,94		1 618 931,65	-1 050 295,53	-18 113,95	550 522,17
3. Parts dans des entreprises liées	25 198 914,71	-110 000,00			25 088 914,71		-1 510 889,82	23 578 024,89
4. Actifs incorporels dont :	34 695 809,23	5 887 309,88	-15 522 275,12	9 183,98	25 070 027,97	-17 316 353,90	0,00	7 753 674,07
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	34 695 809,23	5 887 309,88	-15 522 275,12	9 183,98	25 070 027,97	-17 316 353,90	0,00	7 753 674,07
5. Actifs corporels dont :	112 445 808,34	3 359 521,43	-1 262 200,26	-9 183,98	114 533 945,53	-71 834 304,59	-536 513,55	42 163 127,40
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	83 951 655,92	1 383 303,82	-1 110 375,12	1 505 100,40	85 729 685,02	-47 732 192,04	-477 431,88	37 520 061,11
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	19 211 271,97	328 298,34	-151 825,14	-9 183,98	19 378 561,19	-17 503 901,99	-23 554,77	1 851 104,43
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	8 313 049,58	225 691,61	0,00	28 899,07	8 567 640,26	-6 598 210,56	-24 745,53	1 944 684,17
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	969 830,87	1 422 227,66	0,00	-1 533 999,47	858 059,06	0,00	-10 781,37	847 277,69

(chiffres exprimés en euros)

4.9 - ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2019, les actifs corporels comprennent pour 33 933 191,60 EUR (au 31 décembre 2018 : 34 165 568,11 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.



4.10 - CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2019	Participations 2019
Créances sur la clientèle	25 836 582,14	25 366 855,48
Opérations de crédit-bail	0,00	21 063,49
TOTAL	25 836 582,14	25 387 918,97

	Entreprises liées 2018	Participations 2018
Créances sur la clientèle	33 696 370,72	47 020,33

(chiffres exprimés en euros)

4.11 - ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2019, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 161 024 800,10 EUR (au 31 décembre 2018 : 118 811 603,66 EUR).

4.12 - ACTIFS SUBORDONNÉS

Au 31 décembre 2019, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2019	2018
Créances sur la clientèle	3 122 861,63	3 102 074,36

(chiffres exprimés en euros)

4.13 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2019, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 1 025 291 337,63 EUR (au 31 décembre 2018 : 991 144 124,68 EUR).

Au 31 décembre 2019, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 334 565 855,38 EUR (au 31 décembre 2018 : 335 196 686,38 EUR).

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.14 - ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2019
Dettes envers des établissements de crédit	30 108 744,51	271 000 000,00	100 000 000,00	38 000 000,00	439 108 744,51
Dettes envers la clientèle	6 777 446 908,25	276 046 053,41	669 276 700,00	24 822 500,00	7 747 592 161,66
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 218 642 229,29	0,00	0,00	0,00	1 218 642 229,29
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	36 483 600,00	119 116 955,00	97 051 700,00	5 822 500,00	258 474 755,00
autres dettes à terme et à préavis	896 684 908,98	156 929 098,41	572 225 000,00	19 000 000,00	1 644 839 007,39
Dettes représentées par un titre	13 327 071,22	33 356 878,92	6 547 659,18	250 000,00	53 481 609,32
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	6 820 882 724,98	580 402 932,33	775 824 359,18	153 072 500,00	8 330 182 515,49

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2018
Dettes envers des établissements de crédit	34 964 079,89	109 000 000,00	300 000 000,00	0,00	443 964 079,89
Dettes envers la clientèle	6 509 740 392,78	168 883 642,07	921 314 239,71	6 182 500,00	7 606 120 774,56
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 076 346 230,40	0,00	0,00	0,00	1 076 346 230,40
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	7 327 500,00	100 553 520,00	236 514 239,71	4 182 500,00	348 577 759,71
autres dettes à terme et à préavis	1 011 808 469,54	68 330 122,07	684 800 000,00	2 000 000,00	1 766 938 591,61
Dettes représentées par un titre	6 735 924,95	25 552 087,11	48 881 941,15	1 509 000,00	82 678 953,21
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	6 551 440 397,62	303 435 729,18	1 270 196 180,86	97 691 500,00	8 222 763 807,66

(chiffres exprimés en euros)

4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2019	2018
Valeurs à payer à court terme	135 420,04	360 467,90
Créanciers privilégiés	8 382 664,26	8 014 335,62
Créanciers divers	17 053 986,86	38 244 899,42
TOTAL	25 572 071,16	46 619 702,94

(chiffres exprimés en euros)

4.16 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 220 131,41 EUR (au 31 décembre 2018 : 2 220 131,41 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance
60.000.000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025
30.000.000	2,50%	11.07.2017	11.07.2027

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2019, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2019	2018
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	30 133 142,39	36 712 646,40
Provisions pour litiges	5 070 909,94	5 827 821,34
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	4 733 077,82	4 133 077,82
Provisions pour charges	17 002 137,38	15 676 270,60
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	56 976 267,53	62 386 816,16

(chiffres exprimés en euros)

4.18 - POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 31 184 116,67 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2018 : 29 548 352,33 EUR).

4.19 - PARTS SOCIALES ÉMISES, RÉSERVES, RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTATS REPORTÉS

Le capital social de la société est représenté par des parts sociales nominatives, incessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (EUR 25) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le Conseil d'Administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la société s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales entièrement libérées. Le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre

l'entrée et la sortie des associés. À cette fin, le Conseil d'Administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour en faire partie intégrale au fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1 « Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et réglementaires luxembourgeoises et/ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment

titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues.

La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

Au 31 décembre 2019, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 060 325,00 EUR (31 décembre 2018 : 588 508,00 EUR).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des parts bénéficiaires pour un montant maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000) représenté par deux millions (2.000.000) parts bénéficiaires de valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) selon l'article 812-9 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Les parts bénéficiaires peuvent être souscrites par tout titulaire de parts sociales de la société. Elles sont totalement libérées au moment de leur souscription.

Les parts bénéficiaires sont émises sous forme nominative et la propriété de chaque part bénéficiaire sera établie par une inscription dans un registre des parts bénéficiaires tenu par la société.

Au 31 décembre 2019, la Banque n'a pas émis de parts bénéficiaires.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

La rémunération des parts bénéficiaires est subordonnée à la décision de l'assemblée générale des associés de la société.

L'assemblée générale peut, pour autant qu'il y ait un bénéfice distribuable, décider discrétionnairement, dans le respect des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes, d'attribuer aux porteurs de parts bénéficiaires, un droit à un dividende calculé sur une base annuelle et plafonné à la moyenne du taux directeur de la Banque Centrale Européenne sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, majorée de minimum deux cents (200) points de base et de maximum quatre cents (400) points de base suivant et sans préjudice des conditions spécifiques éventuelles régissant ces parts bénéficiaires, le cas échéant en accord avec les exigences du règlement (UE) no 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	588 508,00	379 446 150,63	0,00
Augmentation du fonds social	136 892,00	(136 892,00)	0,00
Associés entrants	343 275,00	0,00	0,00
Associés sortants	(8 350,00)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.18	0,00	0,00	18 740 894,43
Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00
- Transfert aux réserves		18 740 894,43	(18 740 894,43)
- Dividendes aux parts sociales			
Arrondis	0,00	(0,28)	0,00
Solde au 31 décembre 2019	1 060 325,00	398 050 152,78	0,00

(chiffres exprimés en euros)

4.20 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2019	Participations 2019
Dettes envers la clientèle	15 542 773,96	498 882,04

	Entreprises liées 2018	Participations 2018
Dettes envers la clientèle	20 464 497,34	158 725,29

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.21 - PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2019, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 163 570 540,33 EUR (au 31 décembre 2018 : 139 031 540,78 EUR).

4.22 - PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2019	2018
Garanties et autres substituts directs de crédit	126 383 367,51	110 650 649,03
Contre-garanties	378 021 681,68	335 919 746,53
TOTAL	504 405 049,19	446 570 395,56

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

4.23 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2019	2018
Crédits confirmés, non utilisés	1 312 685 214,67	1 115 846 262,46

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors-bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour des immeubles loués ou pour des biens pris en location.

4.24 - OPÉRATIONS LIÉES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTÉRÊT ET À D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune opération de change à terme n'était ouverte. Au 31 décembre 2019, aucune opération de swap de trésorerie n'était ouverte (au 31 décembre 2018 : 17 467 248,91 EUR).

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2019 et 2018 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passifs et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

Interest Rate Swaps (Contrats «over the counter» (OTC))	2019 (en valeur notionnelle)	2018 (en valeur notionnelle)
Jusqu'à 3 mois	0,00	0,00
Entre 3 et 12 mois	55 000 000,00	33 416 315,78
Entre 1 et 5 ans	30 000 000,00	85 000 000,00
De plus de 5 ans	48 308 196,23	32 825 000,00
TOTAL	133 308 196,23	151 241 315,78

Interest Rate Swaps (Contrats «over the counter» (OTC))	2019 (en valeur de marché)	2018 (en valeur de marché)
Jusqu'à 3 mois	0,00	0,00
Entre 3 et 12 mois	(739 493,85)	(168 140,42)
Entre 1 et 5 ans	(1 126 180,13)	(3 888 488,74)
De plus de 5 ans	(5 002 366,62)	(3 452 569,87)
TOTAL	(6 868 040,60)	(7 509 199,03)

(chiffres exprimés en euros)

4.25 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRÉSENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.26 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

4.27 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2019	2018
Loyers perçus	1 766 218,22	1 448 070,72
Remboursement AGDL	0,00	221 911,71
Plus-values de cession d'immeubles	762 228,22	269 235,29
Plus-values de cession de participations	1 042 520,00	422 941,15
Produits concernant des exercices antérieurs	1 401 565,25	573 872,59
Autres	1 142 412,59	693 024,70
TOTAL	6 114 944,28	3 629 056,16

(chiffres exprimés en euros)

4.28 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2019	2018
Frais concernant des exercices antérieurs	331 176,07	474 142,15
Dotations aux provisions	455 400,00	900 000,00
Mise au rebut d'actifs immobilisés	2 174 921,77	836 226,87
Autres	188 418,84	210 984,98
TOTAL	3 149 916,68	2 421 354,00

(chiffres exprimés en euros)

4.29 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.



4.30 - AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET À LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2019	Engagements au 31.12.2019
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 487	571
Membres de la structure de direction (39 personnes)	8 245	1 028
TOTAL	13 732	1 599

	Avances et crédits au 31.12.2018	Engagements au 31.12.2018
Membres des organes d'administration et de surveillance	47 999	5 907
Membres de la structure de direction (44 personnes)	12 401	2 440
TOTAL	60 400	8 347

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.31 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2019, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2019	Nombre 2018
Comité de Direction	4	5
Direction ⁽¹⁾	35	39
Autres cadres et employés ⁽¹⁾	627	594
TOTAL	666	638

⁽¹⁾ En 2019, la Banque a revu la classification de ses effectifs.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4.32 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Émoluments 2019	Pension de retraite 2019
Membres des organes d'administration et de surveillance	407	0
Membres de la structure de direction (39 personnes)	7 742	798
TOTAL	8 149	798

	Émoluments 2018	Pension de retraite 2018
Membres des organes d'administration et de surveillance	373	0
Membres de la structure de direction (44 personnes)	7 888	777
TOTAL	8 261	777

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.33 - HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. agréé pour les exercices 2018 et 2019 se décompose de la manière suivante :

	2019	2018
Contrôle légal des comptes annuels	234	237
Autres services d'assurance	0	0
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	6	75
TOTAL	240	312

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.34 - GARANTIE DES DÉPÔTS ET FONDS DE RÉOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour le Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant

de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), et lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2019. Les

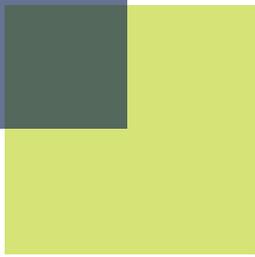
contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2019, la provision FGDL/FRL s'élève à 30 133 142,35 EUR (au 31 décembre 2018 : 36 712 646,40 EUR).

Le montant payé en 2019 au titre du FGDL s'élève à 4 574 649,00 EUR (au 31 décembre 2018 : 9 602 906,00 EUR) et le montant payé en 2019 au titre du FRL s'élève à 2 004 855,01 EUR (au 31 décembre 2018 : 1 796 233,60 EUR).







LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

Alzingen
429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage
121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange/Strassen
19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn
61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg
320 ZI Scheleck 3
L-3225 Bettembourg
24 50 11 00

Diekirch
4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange
6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange
73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach
9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette
119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck
5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Grevenmacher
7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster
1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl
30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre
28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare
68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg
41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg
41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl
12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer
65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Marnach
2, rue de Marbourg
L-9764 Marnach
24 50 52 50

Mersch
13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf
13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven
130A, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Pétange
57A, rte de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange/Attert
23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich
6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul
1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler
12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre
5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort
16-18 rue de
Kleinbëttgen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Walferdange
10A, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig
4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach
45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz
9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Banque Raiffeisen
Société coopérative

Siège :
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

T +352 24 50 - 1
F +352 22 75 41
raiffeisen.lu

Adresse Postale :
B.P. 111
L-2011 Luxembourg